



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE ROXTON

216, rang Sainte-Geneviève, Roxton Falls, Québec, J0H 1E0
Téléphone : 450-548-2500 -- Télécopieur : 450-548-2412
Courriel : info@cantonderoxton.qc.ca Site internet : www.cantonderoxton.qc.ca

AVIS PUBLIC

Consultation publique

Modification du règlement sur la circulation des véhicules hors route

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, que lors de la séance du conseil municipal qui aura lieu le lundi 2 novembre 2020 à 19h30, en la salle du Conseil du bureau municipal au 216 rang Sainte-Geneviève, le conseil municipal procèdera à l'adoption du règlement concernant la circulation des véhicules hors route sur les chemins de la Municipalité du Canton de Roxton.

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser la circulation des véhicules hors route (VHR) sur tous les chemins de la municipalité sous sa juridiction. La vitesse maximale permise d'un VHR est de 50 km/h sauf lorsqu'ils circuleront sur les chemins de la Source, Pépin et des Chalets où la vitesse est de 30 km/h. La circulation des VHR est interdite entre 23h00 et 6h00.

Dans le contexte de la COVID-19, la Municipalité a dû adapter ses pratiques en matière de consultation publique. Certaines procédures sont donc remplacées par des consultations écrites afin d'éviter les rassemblements. Le processus de consultation publique exigée par la Loi sur les véhicules hors route a donc été remplacé par une consultation écrite tel qu'autorisé dans l'arrêté 2020-049.

En remplacement de l'assemblée publique de consultation, une consultation écrite aura lieu jusqu'à ce que le conseil statue sur la demande. Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à cette demande de dérogation mineure jusqu'au jeudi 22 octobre 2020 à 16h00 de la manière suivante : par courriel, à l'adresse électronique info@cantonderoxton.qc.ca, par lettre adressée au 216, rang Ste-Geneviève, Roxton Falls, Québec, J0H 1E0, déposée dans la chute à courrier située dans la porte de garage de l'hôtel de ville. Tous les commentaires reçus seront portés à l'attention du conseil municipal. Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Donné au Canton de Roxton, ce 6 octobre 2020.

Caroline Choquette
Directrice générale & secrétaire-trésorière
Municipalité du Canton de Roxton